

# Saint Julien

## le journal

Mai  
Juin  
Juillet  
Août  
2017

Votre périodique municipal d'informations

N°10

Fête votive 2017 : fluo, ultraviolet, DJ, Circus, Apéro-lavoir, concours, repas, déco, péña, spectacle, intervillage, un Comité des fêtes sur-motivé et inventif.

## Une fête votive réussie



Depuis la fête votive des parapluies de l'année dernière qui avait marqué les esprits et avait placé Saint-Julien comme une fête qui se démarque des autres, l'A.F.Peyrolaise était attendue par tous pour, encore une fois surprendre, ses villageois et son public. Chose faite puisque cette année nous avons eu droit à 3 jours de festivités sur le thème du fluo et de l'ultraviolet.

Vendredi grosse soirée d'ouverture avec saxophoniste, chanteuses, DJ et percus-

sionniste. Le samedi soir c'est une autre soirée, toute aussi attractive qui a été proposée puisque cette 'soirée-Circus', avec une dizaine d'artistes, en a mis plein les yeux à un très nombreux public. Enfin, dimanche soir un repas spectacle avec one-man show assez original et de très bonne qualité qui a plu au plus grand nombre et que l'on n'a pas l'habitude de voir dans le coin.

Une festivité haute en couleurs et encore une fois une déco hors normes comme les

gens ont pu l'apprécier de par le nombre de personnes venues ce qui était encore du jamais vu.

Félicitations encore à toute cette jeune équipe qui tient elle-même à remercier encore une fois tous ceux qui les ont aidés avant pendant et après la fête.

L'AFP vous donne encore 2 rendez-vous : le **4 novembre pour une soirée castagnade** et le **17 novembre pour leur premier concours de belote**.

## Éditorial



### L'effet d'annonce !

Nous y revoilà. En 2014, les NAP (Nouvelles activités périscolaires) voyaient le jour, avec obligation, pour chaque commune, de mettre en place, sous son entière responsabilité et avec une grande partie de ses propres deniers, ces nouveaux rythmes scolaires.

Alors, me direz-vous, outre ces considérations matérielles mais non moins essentielles, où se situe le problème ? Eh bien tout simplement que cette loi a été promulguée quelques mois avant qu'aient lieu, en France, les élections municipales. Ce qui veut dire que bien des municipalités en place à cette époque n'ont pas daigné amorcer la mise en œuvre d'une telle réforme et que, par voie de conséquence, les nouveaux élus, dont nous faisons partie, se sont retrouvés, au mois de mai, avec le bébé sur les bras.

Et là, pas question de s'échapper ; il a fallu, élaborer des plans, monter des dossiers, revoir ses finances et le tout en un temps record de deux mois car vous savez, aussi bien que nous, ce que représentent les mois de juillet et août pour l'administration en général et l'éducation nationale en particulier.

J'en profite, ici, pour tirer un grand coup de chapeau à Christiane Millien, notre adjointe à la vie scolaire pour l'excellent travail fourni afin que les NAP deviennent ce qu'elles sont aujourd'hui.

Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si nos politiques (de quelque bord qu'ils soient) n'avaient pour seul fantasme l'envie de faire parler d'eux. Chacun y va de son effet d'annonce pour faire miroiter, à qui veut bien l'entendre, qu'il a la solution universelle aux problèmes les plus récurrents. A croire que même s'ils sont plus faciles à aligner, les mots ont, pour ces vendeurs d'illusions, plus d'importance que les actes.

La campagne pour les présidentielles n'a pas échappé à cette pratique qui veut que le politique laisse entendre que des mesures vont être prises pour résoudre une situation, alors que celle-ci dépend de nombreux facteurs, sur lesquels il n'a pas tous les moyens d'action.

Ce qui devait arriver arriva donc...

Dans le programme du Président élu, il y avait la réforme des rythmes scolaires. Pourquoi pas ? Mais là où le bât blesse c'est que le gouvernement a été formé en mai et les législatives ont eu lieu à la mi-juin.

Dans ce contexte, vos imaginez sans peine, le parcours du combattant des municipalités pour recueillir les bonnes infos (parfois contradictoires selon les instances concernées) et pour prendre, en quinze jours, la décision la plus adaptée à son cas de figure. N'aurait-il pas été plus judicieux de laisser la rentrée 2017/2018 sur les bases de la précédente et profiter de l'année en cours pour élaborer correctement ce changement ? Mais tout simplement parce que le sempiternel effet d'annonce aurait perdu tout son impact... à méditer !!!

Notez que, en ce qui concerne l'école de Saint Julien, par respect pour les intervenants qui se sont investis dans ce projet, pour les enfants qui apprécient les activités mises en place et parce que les dotations nous seront encore accordées, les NAP sont maintenues pour cette rentrée scolaire.

## Florent, artiste local

Inutile d'aller chercher ailleurs ce que l'on peut trouver chez nous. Aussi vrai que nous essayons de favoriser tout ce qui est local, nous avons la chance, à Saint Julien, d'avoir un artiste, puisque c'est ainsi qu'il faut l'appeler, dans l'art du TAG et de la peinture murale.

En effet, Florent Laverdure n'en est pas à son coup d'essai puis qu'il a déjà réalisé les affiches et autres banderoles pour l'Association Festive Peyrolaise (AFP) dont il est un membre éminent.

Cette fois-ci, 'est aux murs du local de son association qu'il s'est attaqué. Après que ceux-ci aient été lessivés et revêtus d'une couche de fond par les membres de cette association, que nous remercions, à cette occasion, pour leur esprit d'initiative (comme quoi les jeunes...), il a entrepris son travail à grand renfort de bombes et d'imagination.

Le résultat est probant. Rien avoir avec l'aspect sombre et tristounet que dégageaient les murs de ce local. Encore une réalisation de choix pour cette association



qui va se tourner maintenant vers l'organisation de la fête votive. Quant à Florent, quelque chose nous incite

à penser que son talent risque d'être à nouveau sollicité...

## Fête des écoles



Fête des écoles pour clôturer l'année en couleur

Cette année la fête des écoles avait pour thème les couleurs.

Voilà la fin de l'année scolaire et pour fêter cela, les enfants et les enseignants ont préparé leur spectacle. Afin de passer un moment convivial en famille et entre amis, l'APE avait organisé la soirée en proposant un repas préparé par "Les Poellées Lavalloises" avec une animation musicale.

Pour récompenser les enfants, et pour la tranquillité des parents le temps de l'apéro, les enfants ont pu profiter des jeux en bois, atelier maquillage et structures gonflables



offerts par l'APE.

Une belle participation et très chaude soirée (après une journée caniculaire) qui venait conclure l'année.

L'activité reprend à la rentrée par son assemblée générale pour renouveler le bureau et recruter de nouveaux membres actifs pour assurer la continuité de l'association, qui existe depuis bientôt 40 ans. Pour cela nous comptons sur la mobilisation des familles peyrolaises. Rendez-vous est pris pour la rentrée.

Le bureau de l'APE.

Info Agenda : Bourse aux Jouets le Dimanche 12 novembre au Foyer Socio Educatif

## Brèves

### COUPES D'AFFOUAGE

L'agent de l'O.N.F. qui gère nos bois communaux avait, à notre demande délimité, 44 lots de coupe d'affouage. En effet 44 personnes semblaient intéressées. Au final ce sont 23 lots qui ont été attribués lors du 1er tirage au sort. Il a été fait un 2ème tirage le 22 novembre 2016 où 4 lots supplémentaires ont été attribués.

À nouveau certaines personnes sont intéressées et il reste 17 lots. Un nouveau tirage au sort sera donc effectué courant novembre. Les personnes n'ayant pas eu de lot restent prioritaires. Et celles en ayant déjà eu un peuvent se réinscrire et tireront dans l'ordre de leur inscription. D'après estimation, les lots font un minimum de 7 stères. Apparemment il y en aurait davantage. Le coût est de 100 euros à régler à la mairie avant tirage au sort.

Important : toutes les coupes devront être terminées à la fin de l'année 2018.

### L'OSSUAIRE

D'après l'article L. 2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) du 17 mai 2011, la construction d'un ossuaire ayant un caractère de perpétuité dans un cimetière constitue une obligation, pour la collectivité, dans le cas où celle-ci délivre des concessions à l'intérieur de ce même cimetière.

La construction de cet ossuaire, installé à coté du columbarium permettra ainsi de recevoir les restes exhumés qui y seront aussitôt reinterhumés.

### LE PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES D'EAU

La Mairie de Saint Julien de Peyrolas a décidé de mettre à disposition des abonnés, un site de paiement en ligne de leurs factures d'eau. Ce site utilise le portail DGFIP (Direction Général des Finances Publiques) et propose le service TIPI (Titre Payable par Internet). Les Peyrolais(es) vont pouvoir régler leurs factures directement sur le site Internet de la Commune. Pour ceux qui ne souhaitent pas utiliser cette nouvelle possibilité, les moyens de paiement en vigueur jusqu'ici sont toujours d'actualité.

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public :

En espèces ou carte bancaire au guichet de la Trésorerie de Pont Saint Esprit.

Le dispositif de paiement en ligne, TIPI, permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer en ligne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 les factures émises par la collectivité pour la totalité de leur montant (sans possibilité de paiement partiel). Vous serez informés de cette nouvelle procédure sur le site internet municipal; Nous espérons que cette mise à disposition sera appréciée par les abonnés.

### TRAVAUX A L'ECOLE

Comme chaque année, à pareille époque, ont lieu les travaux d'entretien du groupe scolaire. Cet exercice n'a pas dérogé à la règle et c'est ainsi que plusieurs tâches programmées ont pu être réalisées. Parmi les plus représentatives, citons : l'aménagement de la salle des professeurs, découlant de la suppression de la huitième classe, la mise en place d'un nouveau tableau dans la classe des CE2. le carrelage des urinoirs de la cour de l'école, la mise en place d'étagères à la maternelle, le réaménagement des bacs à sable, la remise en état des rideaux, luminaires, porte-manteaux, etc...

Tout cela pour qu'enfants et enseignants repartent d'un bon pied.

## Pages intérieures

Florent Laverdure - Fête des écoles - Brèves - Fête des mères - Commémoration du 8 mai - Classe verte - Conseils municipaux - Familles rurales - Fleurissement du village - transports scolaires - Compostage - Dominique Laverdure - NAP - Remise des dictionnaires - Résultats élections législatives - Urbanisme - PLU - RODP - Carto-guide - Mot du maire - Sudoku - Mots croisés

## Fête des mères



Comme depuis plusieurs années maintenant, c'est avec plaisir que nous nous sommes retrouvés le 19 mai 2017 pour honorer les mamans à l'occasion de la fête des mères. Cette jolie fête, empreinte d'émotion, a débuté par un petit discours de Madame la

Présidente du CCAS, Christiane Millien, suivi de poèmes de nos charmants bambins de l'école. Chaque maman s'est vue remettre une rose et un apéritif très convivial a clôturé cette charmante soirée. ■

## Commémoration du 8 mai



La commémoration du soixante et douzième anniversaire de la victoire de la guerre 1939-45m, s'est déroulée devant une assistance relativement nombreuse cette année.

Après le traditionnel dépôt de gerbe de la municipalité, effectuée par Christiane MILLIEN, adjointe responsable du CCAS et des affaires scolaires, les Peyrolaises et Peyrolais présents ont pu écouter les différents discours, émis par le secrétariat d'Etat délégué aux Anciens combattants et à la mémoire et lus par Jacques

RAMIERE, premier adjoint et Serge COMBIN, deuxième adjoint.

Les enfants de l'école, qui s'étaient partagé la tâche entre les différentes communes du groupe scolaire, ont également lu le poème 'Liberté' de Paul Eluard.

Après la minute de recueillement, les participants ont entonné la Marseillaise. Le verre de l'amitié, sur la place du donjon, offert, comme à l'accoutumée, par le bar des sports, a clôturé cette manifestation.

## Classe verte : l'école à Gaud...



Dans le cadre de l'enseignement à l'environnement, à la géographie et aux sciences, 4 classes de l'école sont parties en classe verte à Gaud (1er bivouac des Gorges de l'Ardèche).

En effet, le 12 et 13 juillet pour les CE1/CE2 et le 19/20 du même mois pour les CM1 et CM2 ont été un moment où les enfants ont pu découvrir la faune et la flore de ce parc naturel national que constituent les Gorges de l'Ardèche. Encadrés par les animateurs du SGGA (syndicat intercommunal gérant le site), ils ont mené plusieurs activités comme le jeu de rôle des oiseaux, l'activité nocturne, qui consistait à observer les chauves-souris ou encore une randonnée de 10 kms (pour

les plus grands) les amenant de Vallon Pont-d'Arc à Gaud....

Le but d'un tel séjour est bien entendu de faire découvrir aux élèves l'écosystème, de la vie de l'aigle de Bonelli aux origines des différents galets de la plage, de leur montrer la richesse de leur patrimoine naturel proche. Mais aussi, et surtout, de vivre des moments uniques en collectifs, lors de repas et d'une nuit sous tente qui laissera de beaux souvenirs à la veille des vacances scolaires.

L'équipe éducative remercie l'APE pour sa participation financière, la commune pour la prise en charge du transport et les parents accompagnateurs.

sarl  
**FREDERIC ROLLIN**

RENOUVELLEMENT  
CONSTRUCTION NEUF  
MAÇONNERIE DE MURS  
TRADITIONNELLES  
TOITURE  
PISCINE

1297, CHEMIN DES BRUYÈRES  
30130 ST PAULET DE CAISON  
PORT : 06 70 98 25 04  
TEL - FAX : 04 66 82 39 15  
contact@maconnerie-rollin.com  
www.maconnerie-rollin.com

Maconnerie Générale

**FANA INFORMATIQUE**  
Saint Alexandre  
à votre service depuis 1995

**NOUVEAU MAGASIN**  
Nouvelle adresse  
Accès facile—Parking gratuit

Professionnels  
Collectivités Particuliers

Des produits de marque et de qualités

Son, Multimédia, jeux  
Un tas d'idées cadeaux pour tous les budgets

Paiement en 3 fois sans frais

Informatique—Multimédia—Consommables—Réseaux  
Mobilier de bureau  
Réparation informatique toute marque en atelier et sur site

**Zac René Dumont—Saint Alexandre**  
En bordure de la nationale sortie Pont St Esprit direction Bagnols  
04 66 39 10 80  
www.fana-informatique.com

**Piscines & Espaces Verts**

Entretien - Aménagement

**Didier Lecomte**

Le Terrier  
30760 St Julien de Peyrolas  
Tél. 04 66 82 33 04  
Port. 06 81 55 04 35

St Julien de Peyrolas (30)  
9 Route de Barjac 44.284833 - 4.562382

**Accroche aventure**  
7 parcours  
1 tyrolien  
Des 3 ans

07 89 91 03 85  
accroche-aventure.com

au pied des gorges de l'Ardèche

# Conseil municipal du 30 mai

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Sébastien FABROL, Christiane MILLIEN, Françoise CASADEVALL, Philippe BEGNIS, Jean ROCHE, Daniel BOIRON, Aline MORENO, Chrystelle BARNOUIN, Brigitte LE MOTAIS, Absents : Aline MORENO, Philippe BEGNIS

Excusé(s) : Jeannick VALLIER, Agnès BRINGUIER, Paul-Simon GUIGUE, Daniel BOIRON

Pouvoir(s) : Jeannick VALLIER donne pouvoir à Jacques RAMIERE

Paul-Simon GUIGUE donne pouvoir à Christiane MILLIEN

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Christiane MILLIEN.

M le maire demande à son Conseil Municipal de retirer un point à l'ordre du jour à savoir : la validation des rapports annuels de l'eau et de l'assainissement.

## Retour séance initiale

- Augmentation du tarif des tickets de cantine et mise en place d'un repas bio hebdomadaire.

Compte tenu de l'augmentation du coût de revient d'un repas à la cantine scolaire M. le Maire propose une augmentation des tickets de la cantine.

Le ticket de cantine coûtera pour les enfants 3 € (augmentation de 20 centimes).

Le ticket de cantine pour le troisième enfant sera à demi-tarif à savoir 1,50 €.

Le tarif pour les adultes sera à 3,70 € (augmentation de 20 centimes).

### Décision du Conseil Municipal

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : néant

Adopté à l'unanimité

- Validation des projets envisagés pour les travaux d'éclairage public « Les Terrasses de la Jonade » et « Quartier des Ecoles »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les projets envisagés pour les travaux Eclairage Public « Les Terrasses de la Jonade » et « Quartier des Ecoles »

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

### Décision du Conseil Municipal

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 2

Adopté à la majorité

- Attribution des subventions aux associations

Comme indiqué lors des précédentes réunions avec les associations, les critères d'attribution des subventions aux associations ont été revus dans un but d'impliquer un peu plus les associations dans la vie du village. Ces critères ayant été appliqués, la liste des subventions attribuées est la suivante pour un budget total de 21500 euros se répartissant ainsi :

Montant attribué : 9 440 €

Comité des fêtes (AFP) : 11 000 €

Solde pour subvention exceptionnelle : 1 060 €

	Total attribué N-1	Total DEF
A.P.C.L	600,00 €	900,00 €
U.S.P	900,00 €	1 000,00 €
Croche si Belle	500,00 €	500,00 €
Ste de tir	840,00 €	840,00 €
Le Peyrolien	0,00 €	0,00 €
Tennis Club Peyrolais	570,00 €	650,00 €
Hors Sentier	250,00 €	250,00 €
APE	980,00 €	1 150,00 €
AB La Peyrolaise	450,00 €	700,00 €
Ophiuchus	180,00 €	200,00 €
La belugo	190,00 €	200,00 €
Kirigairi	0,00 €	0,00 €
Lou Fiesta	650,00 €	650,00 €
St Hubert	700,00 €	700,00 €
Ass Diocésaine	0,00 €	0,00 €
Promosphère	0,00 €	0,00 €
Les Barjorettes	0,00 €	450,00 €
Club 3 eme Age	0,00 €	0,00 €
Culture et Patrimoine	850,00 €	1 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 660,00 €</b>	<b>9 440,00 €</b>

### Décision du Conseil Municipal

Pour : 11 • Contre : 0 • Abstentions : néant

Adopté à l'unanimité

- Validation de la demande de subvention exceptionnelle pour le tennis club Peyrolais

M. le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle au Tennis Club Peyrolais afin d'améliorer les tournois et l'achat de divers matériels.

Le montant de cette subvention s'élève à : 150 €

### Décision du Conseil Municipal

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : néant

Adopté à l'unanimité

- Validation de l'extinction de l'Eclairage Public sur le Territoire de la commune à partir du 1er septembre 2017 pour une période expérimentale de 4 mois

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette opération va être lancée à titre d'expérimentation entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017, de 23h30 à 5h30, le lendemain matin.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

### Décision du Conseil Municipal

Pour : 6

Contre : 2

Abstentions : 3

Adopté à la majorité

- Modification des astreintes d'exploitation

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 27 Avril 2017; Considérant pour le bon fonctionnement du service de l'eau et assainissement, qu'il s'avère nécessaire d'instaurer des astreintes d'exploitation Mr le Maire propose au conseil municipal l'organisation suivante : .

Sont concernés les agents techniques.

Les astreintes s'établiront par semaine du lundi au dimanche, par roulement.

Ces périodes pourront être effectuées par des agents titulaires, stagiaires ou contractuels.

Un téléphone est mis à la disposition des agents.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pour laquelle, l'agent à l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa collectivité. Si l'agent doit intervenir, l'intervention sera considérée comme du temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le temps de déplacement aller-retour sur le lieu de travail (art.3 du déc.n°2005-542 du 19 mai 2005)

La rémunération est fixée par décret n°2015-415 du 17 avril 2015.

### Décision du Conseil Municipal

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : néant

Adopté à l'unanimité

- Renouvellement de la convention avec Me Coque

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal la convention de Maître Coque, avocat au Barreau d'Avignon, Immeuble Le Polaris, 375 Rue Pierre Seghers, 84000 Avignon, convention ayant pour objet un service d'assistance juridique et de consultations en droit administratif.

### Décision du Conseil Municipal

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : néant

Adopté à l'unanimité

## Questions diverses

### Journée prévention routière

Placée sous l'égide de la prévention routière une journée de prévention s'est déroulée à l'école. Elle concernait les enfants des classes de CM1 et CM2. Le test consistait à parcourir à vélo, un circuit parsemé d'obstacles et. A l'issue de cette session, chaque participant a eu droit à un brevet de bonne conduite.

### Les marchés d'été

Ils vont être reconduits avec quelques promesses d'exposants, un peu plus poussées que l'été dernier. Ils seront maintenus les mardis matin des mois de juillet et août. Rendez-vous donc le 4 juillet pour la première de la saison.

### Les coupes de bois communal

La coupe du bois communal situé à la boissonnade (parcelle n° 6) et vendue à l'entreprise Donnadiou en septembre 2015 a débuté. Il s'agit d'exploitation de taillis âgée de soixante ans sur une surface de 14,50 hectares pour un volume estimé de 841 m3.

### NAP

Les NAP(Nouvelles Activités Périscolaires), imposées en 2014, sont désormais sur la sellette ou plutôt, sur le bureau du nouveau gouvernement. Nous sommes confrontés à une situation instable à savoir que, dans le programme du nouveau président, les rythmes scolaires doivent être laissés à la libre décision des communes, sauf que les décrets d'application ne sont pas encore promulgués. En clair, on ne pourra prendre la décision de les supprimer que lorsque tous les textes de loi inhérents à cette structure auront été publiés En attendant, il nous faut prévoir la rentrée prochaine.

Vis-à-vis des parents qui souhaitent connaître, c'est bien légitime, ce que seront les horaires de la rentrée

Vis-à-vis des intervenants qui doivent s'organiser pour planifier leur programme pour cette période.

On ne peut pas attendre fin août pour décider de la poursuite ou l'arrêt des NAP car il sera alors trop tard. On doit choisir avant la fin de l'année scolaire.

Si on décide d'arrêter et que les textes ne sont pas en vigueur en septembre, on sera dans l'illégalité. Il sera alors trop tard pour prétendre trouver de nouveaux intervenants.

Si on décide de poursuivre un an, le temps que tout soit rentré dans l'ordre, on est paré pour la rentrée prochaine, d'autant que les quelques aides dont nous pouvons bénéficier seront encore d'actualité.

C'est cette seconde solution que nous allons privilégier, dans l'intérêt et le respect de tous les protagonistes (enfants, parents, enseignants, intervenants).

### Fleurissement du village

Nous procédons à l'embellissement du village par la mise en valeur des bacs disposés çà et là. C'est environ une cinquantaine de bacs qui sont concernés par cette opération. Changement de la terre, adjonction de compost, mise en place de plantes adaptées selon l'orientation et l'ensoleillement et enfin, programme d'arrosage régulier. Nous avons, pour l'occasion sollicité l'entreprise COTTIN de Salzac et les pépinières de l'iriseriaie de St Julien. Nous espérons que cet effort sera apprécié par les personnes qui fréquentent notre village.

Le Maire, René FABREGUE



### Eclairage public, dernière minute ...

Dans un souci évident de sécurité des usagers, notamment dans la traversée du village, l'extinction de l'éclairage public, votée lors du conseil municipal du 30 mai sera programmée lorsque les travaux de signalisation de la chaussée (marquage au sol des bandes blanches) seront effectués.

Cette campagne de marquage au sol des principales artères de la commune a été lancée. Les travaux viennent d'avoir lieu et devraient être terminés le vendredi 6 octobre.

Les chaussées concernées, par ces travaux, sont : Route de Salzac (y compris la grand rue), Chemin de la Madone, Rue Fontvieille, Chemin des Prés, La Vieille Route, Chemin de la Jonade sud, Chemin de la Jonade nord. Cela risque de reporter la date de mise en œuvre (prévue le 1er septembre) de quelques semaines.

Enfin il est bon de préciser, que la coupure de courant, intervenue la nuit du 28 au 29 septembre, a pour origine un sabotage. Il ne s'agit, en aucun cas, comme on l'a entendu ici ou là, de la mise en place de l'extinction de l'éclairage public ni d'une coupure demandée par la mairie. L'enquête de gendarmerie en cours, permettra de dire si ce sabotage a un lien avec les méfaits commis cette nuit-là (Vol à l'atelier municipal, au bar des sports et chez un administré). Enfin sachez que, comme nous n'avons pas la science infuse, on attend vos remarques constructives sur cette opération; Une urne étant prévue à cet effet, en mairie.

# Conseil municipal du 29 juin

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Sébastien FABROL, Christiane MILLIEN, Daniel BOIRON, Chrystelle BARNOUIN, Brigitte LE MOTAIS, Jeannick VALLIER.

Absents : Philippe BEGNIS, Aline MORENO.

Excusé(s) : Françoise CASADEVALL, Jean ROCHE, Paul-Simon GUIGUE, Agnès BRINGUIER.

Pouvoir(s) : Françoise CASADEVALL donne procuration à Christiane MILLIEN.

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques RAMIERE

**Monsieur le Maire demande l'autorisation à son conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :**

- Validation de l'attribution de la subvention au CCAS.

Demande acceptée.

M. le Maire propose d'allouer une subvention de 8000 € au CCAS pour le fonctionnement de l'année 2017.

## Décision du Conseil Municipal

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

- Validation de la répartition de l'actif du SIVOM.

M. Le Maire explique que conformément à la procédure de dissolution du Syndicat en deux temps, engagée par le Préfet, et son arrêté de fin de compétence du 16/12/2016, il convient de procéder à la répartition de l'actif du SIVOM, suite à la délibération 2017-04-011 du 04 avril 2017 concernant la répartition de la dette.

Il explique que les comptes d'immobilisation (actif et passif) du SIVOM doivent être répartis par commune membre selon la clé de répartition des travaux réalisés pour chaque commune.

L'actif mis à disposition par les communes (compte 2175) sera restitué aux communes.

Cette dissolution comptable au vu du tableau se traduira par des opérations d'ordre non budgétaire enregistrées par le comptable au vu du tableau annexé à la présente délibération.

M. Le Maire précise qu'afin de faciliter la liquidation, les dépenses pour lesquelles des factures parviendront après l'arrêté de dissolution, seront réglées par la commune de Goudargues et seront remboursées par chaque commune, chacune pour sa part, par application de la clé de répartition du nombre d'habitants (source INSEE).

M. Le Maire ajoute que les résultats cumulés (résultat de clôture) au jour de la dissolution juridique du SIVOM qui figureront au dernier compte de gestion d'activité du receveur, seront répartis entre les collectivités membres à la section de fonctionnement selon la clé de répartition du « nombre d'habitants par commune ».

## Décision du Conseil Municipal

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

- Validation de la Redevance d'occupation du domaine public (RODP).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L.45-1 à L.47 et R20-51 à R.20-54 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées (RODP télécom) ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation et aux droits de passage sur le domaine public routier et non routier ;

Vu le dossier technique remis par les opérateurs au titre de l'arrêté du 26 mars 2007 ;

M. le maire propose d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques,

De fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour 2017, pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit et d'émettre les titres de recettes correspondants.

## Décision du Conseil Municipal

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

- Validation du tableau des effectifs des Agents Municipaux

FILIERES	Nombre	Durée
<b>TECHNIQUE</b>		
ATT ppal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35/35
ATT	4	35/35
ATT	2	25.5/35
ATT	1	17.5/35
<b>ADMINISTRATIVE</b>		
AAT ppal 2 <sup>ème</sup> classe	2	35/35
AAT	1	35/35
<b>MEDICO SOCIALE</b>		
ATSEM ppal 2 <sup>ème</sup> classe	2	35/35
<b>ANIMATION</b>		
AAT	1	35/35
<b>POLICE</b>		
Garde champêtre chef	1	7/35

Total : 15

## Décision du Conseil Municipal

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet  
Monsieur le Maire propose la création d'un poste AAT en temps complet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## Décision du Conseil Municipal

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

- Création d'un poste d'ATSEM  
Monsieur le Maire propose la création d'un poste ATSEM en temps complet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## Décision du Conseil Municipal

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

- Validation d'une décision Modificative pour le Budget de la commune.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal, la Décision modificative suivante sur le Budget de la Commune (M14)

### Investissement

Dépenses chapitre 001 = 52780, 90 €

Opération 10007 ligne 2135 = -61023, 90 €

Recettes chapitre 021 = -8243, 00 €

### Fonctionnement

Recettes chapitre 74

Ligne 7411 = -11063, 00€

Ligne 74121 = +1828, 00€

Ligne 74127 = +992, 00€

### Dépenses

Chapitre 023 = -8243, 00€

## Décision du Conseil Municipal

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

- Validation d'une décision Modificative pour le budget de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire propose à son conseil Municipal, la Décision modificative suivante sur le Budget de l'eau et de l'assainissement.

Dépense de Fonctionnement

Chapitre 067

Ligne 673 = + 8000 €

Dépense de Fonctionnement

Chapitre 011

Ligne 60632 = - 8000,00 €

## Décision du Conseil Municipal

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

- Plan local d'urbanisme / debat sur les orientations generales du projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.)

## Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 25 février 2016, la commune a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Dans ce cadre, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), conformément à l'article L151-5 du code de l'urbanisme :

il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

L'article L153-12 du Code de l'Urbanisme prévoit « qu'un débat ait lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur les axes forts que la Collectivité entend suivre dans l'aménagement, la protection, et la mise en valeur du territoire communal.

Il est important de rappeler qu'aucun vote n'a lieu à l'issue de ce débat, celui-ci sera organisé lors de l'arrêt du projet.

Monsieur le Maire rappelle les orientations générales du P.A.D.D. : Le projet produira une urbanisation qui satisfera les besoins en logements, développera le tissu économique à l'échelle du potentiel de la commune, renforcera la centralité du village. Il s'inscrira dans le fonctionnement du territoire, dans le respect de son identité rurale, fondements de l'organisation historique de l'urbanisation et des grandes composantes agricoles et naturelles, des spécificités et des sensibilités de Saint Julien de Peyrolas.

Le projet urbain sera aussi cohérent avec la capacité des réseaux actuels ou projetés à court terme et prendra en compte les contraintes générées par les risques naturels et miniers qui pèsent sur une partie du territoire, en limitant l'exposition des biens et des personnes à ces risques.

Ce projet prendra en compte les objectifs déclarés, à savoir :

- L'évolution démographique
- La diversification de l'offre en logements
- Les politiques de développement économique et commercial
- Les orientations générales des politiques de transports et de déplacements
- Les politiques de développement des loisirs
- Les politiques de protection des paysages
- Les politiques de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers et de préservation des continuités écologiques
- Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Le conseil municipal débat sur les orientations générales du P.A.D.D. De ces débats ressortent les éléments suivants :

l'objectif de production de logements entre une urbanisation « aérée » et une urbanisation plus dense, nécessaire à la satisfaction des besoins de ménages qui ne peuvent pas directement accéder à l'habitat résidentiel.

La localisation des secteurs principaux de l'urbanisation avec la nécessité de boucher les « dents creuses »

Une réflexion sur le mode d'urbanisation récent, qui correspond aux attentes d'une partie, mais qui s'éloigne de la structure du bâti ancien (cœur du village).

La protection de la trame « verte et bleue » : discussions sur l'intérêt de protéger les espaces naturels.

Sur les objectifs démographiques : Une population avoisinant les 1800 habitants à l'horizon 2040

La maîtrise de la zone d'activités économiques, pour un développement progressif de nature à favoriser l'installation de nouveaux artisans et commerçants

## Questions diverses

### Marchés d'été

Ils se dérouleront les mardis matin des mois de juillet et août, sur la place du donjon. Le premier aura lieu le 4 juillet.

Le Maire, René FABREGUE

# Conseil municipal du 30 août

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Christiane MILLIEN, Brigitte LE MOTAIS, Jeannick VALLIER, Agnès BRINGUIER, Paul-Simon GUIGUE, Jean ROCHE, Françoise CASADEVALL

Absents : Philippe BEGNIS, Sébastien FABROL, Aline MORENO,

Excusé(s) : Daniel BOIRON, Chrystelle BARNOUIN

Pouvoir(s) :

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques RAMIERE

**Monsieur le Maire demande l'autorisation à son conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :**

• DM sur le budget de l'eau

• Accord de principe relatif aux actions à instruire dans le contrat de rivière Ardèche 2017 à 2019

**Demande acceptée à l'unanimité.**

• DM sur le budget de l'eau

Suite à un dysfonctionnement du logiciel comptable et afin de réaffecter les montants sur les bonnes rubriques du budget de l'eau, M. le maire demande de valider la demande de modification portant sur un montant de 82 089,94 euros.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

• Accord de principe relatif aux actions à instruire dans le contrat de rivière Ardèche 2017 à 2019

Monsieur le Maire expose que comme de nombreux autres acteurs locaux, La commune de Saint Julien de Peyrolas s'inscrit dans la démarche du Contrat de Rivière Ardèche.

Ce programme élaboré en large concertation et validé par la Commission Locale de l'Eau vise à améliorer durablement l'état des rivières et milieux aquatiques en mettant en œuvre des actions relatives à la gestion de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions, la restauration des fonctionnalités des milieux, la gestion des activités sportives et de loisirs, la structuration du territoire, l'animation, le suivi et la communication.

Préalablement à la décision de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse sur son engagement financier pour la période 2017-2019, les différents maîtres d'ouvrages doivent délibérer sur leur engagement à réaliser les opérations les concernant.

Monsieur le Maire rappelle la liste des actions à la charge de la commune de Saint Julien de Peyrolas, leur coût, le plan de financement prévisionnel et le calendrier prévisionnel de réalisation :

Compte tenu des incertitudes conjoncturelles liées au financement des actions, cette décision repose sur un accord de principe relatif aux actions inscrites dans le programme du Contrat de Rivière Ardèche et à leur engagement, sous réserve du plan de financement.

- Donne un accord de principe sur le programme d'actions du Contrat de Rivière Ardèche pour la période 2017-2019, et les opérations dont nom de la collectivité/de l'organisme porte la maîtrise d'ouvrage,

- s'engage à réaliser les actions prévues au Contrat de Rivière Ardèche selon l'échéancier proposé et le plan de financement prévisionnel, sous réserve du plan de financement définitif,

- autorise Monsieur le Maire/Président(e)/titre du responsable légal à signer l'engagement de principe du Contrat de Rivière après décision de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée -Corse,.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

• Validation du programme de renforcement BTA poste La Febre

Dans le cadre des travaux de renforcement, et suite à la FPT d'ENEDIS N° 2016R024 en date du 02/06/2016, le SMEG projette le renforcement du réseau BTA du poste H61 LA FEBRE sur la commune de SAINT JULIEN DE PEYROLAS. En effet, le poste H61 est utilisé à 100% de sa capacité et on recense 5 Clients Mal Alimentés ainsi qu'un Départ en contrainte I. Les travaux consistent au remplacement du poste H61 par un poste au sol type PSS-A à la reprise des 2 départs du poste avec du réseau BTA-Souterrain en 240<sup>2</sup> sur une longueur géographique d'environ 50 ml, et la pose d'un câble torsadé T70<sup>2</sup> en lieu et place du torsadé T35<sup>2</sup> existant au niveau des dipôles 137, 139 et 130 soit une distance d'environ 365 ml. Il sera également prévu la reprise des 6 branchements particuliers.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le montant des travaux sera de 0,00€. Toutefois, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 4 224,31 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

• Validation du tarif de 15€ pour les certificats d'urbanisme

**Suite à des informations contradictoires, cette délibération est reportée.**

• Validation de l'adhésion au CNAS

Si, sur le principe, cette adhésion semble intéressante, le budget 2017 ne permet pas une dépense supplémentaire. Il faudra le prévoir pour 2018.

Autre source de réflexion, les dotations d'états et les recettes de la commune, compte tenu des nouvelles mesures gouvernementales dans ce domaine.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

• Création d'un emploi non permanent

Suite à la fin du contrat CAE, en place depuis trois ans au sein du groupe scolaire et suite à l'impossibilité de reconduire une telle démarche, M. le Maire propose la création d'un emploi non permanent afin de faire face à une activité toujours constante (Maintien des activités périscolaires). Cet emploi serait créé pour les quatre derniers mois de l'année.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 10 • Contre : 0 • Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

• Validation d'une subvention exceptionnelle AB PEYROLAISE

M. le Maire propose le paiement de la facture concernant la mise à disposition d'un éducateur pour la pratique du sport-boules, à l'AB PEYROLAISE, pour leur gracieuse participation au NAP, sur le 3ème trimestre 2016-2017.

Le montant de cette participation s'élève à : 200 € et sera pris sur le budget des NAP.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

• Création d'un poste garde champêtre chef principal

M. le Maire propose la création d'un poste de garde champêtre chef principal, à compter du 1er septembre 2017 pour une durée hebdomadaire de 7h.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 5**

**Contre : 4**

**Abstentions : 1**

**Adopté à la majorité**

• Redevance d'occupation du Domaine Public par EDF

M. le maire propose d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants :

Le montant maximum de cette redevance est défini par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 qui en assoit la valeur sur la population de la commune : 200 euros pour 2017

ce montant est revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué et de la population totale issue du recensement en vigueur au 1er janvier.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Adopté à l'unanimité**

## Questions diverses

### Eclairage Public

L'extinction de l'éclairage public, votée lors du conseil municipal du 30 mai sera programmée lorsque les travaux de signalisation de la chaussée (marquage au sol des bandes blanches) seront effectués. Cela risque de reporter la date de mise en œuvre prévue (1er septembre) de quelques semaines.

### Les coupes affouagères

Il reste plusieurs lots à tirer au sort. Quelques administrés se sont portés candidats pour en obtenir. Un tirage au sort sera réalisé courant novembre pour attribuer ces lots aux demandeurs. Nous vous rappelons que le montant est fixé à 100 euros payable avant le tirage au sort. Les personnes qui en ont déjà obtenu peuvent prétendre à un autre lot dans la mesure des lots restants.

### Formation compostage

L'agglomération du Gard Rhodanien organise une formation compostage à Bagnols sur Cèze, le 23 septembre à partir de 8h30. Cette séance est ouverte à tous et principalement destinée à former des 'référents compostage' qui permettraient aux communes d'organiser des zones de compostage collectif. La municipalité va étudier cette démarche afin de voir s'il est possible de la proposer à ses administrés. Vous pouvez trouver détail de cette formation sur le site municipal

### Mise en place du paiement en ligne des factures d'eau

Dans le cadre de l'amélioration de ses services, la régie de l'eau va mettre à disposition des abonnés le paiement en ligne des factures principales (acompte de juin et facture de décembre). Ce service sera accessible à partir du site municipal sous la rubrique 'Les services/L'eau et l'assainissement'. Nous espérons ainsi faciliter cette démarche pour ceux qui souhaiteront utiliser ce service et vous tiendrons informés de sa mise en place dès que celle-ci deviendra effective.

Saint Julien de Peyrolas, le 30 Août 2017

## Ets CHARPENTIER

T.P. Sables & Gravieres  
Bétons prêts à l'emploi



**Siège social : 4, Place du Port**

**30130 PONT SAINT ESPRIT**  
**charpentierbéton@free.fr**

**Tél : 04 66 39 23 10**  
**Fax : 04 66 39 30 77**

# Familles rurales

Le 12 juillet 2017, a eu lieu l'inauguration Chantiers d'Utilité Sociale à St Julien de Peyrolas, en présence de Mme Carole BERGERI, conseillère départementale déléguée à l'insertion et à l'accès à l'emploi, maire de St Marcel de Careiret, Mme Geneviève CASTELLANE, maire du Garn, déléguée à l'attractivité du territoire et à l'emploi à l'Agglo du Gard Rhodanien, M. Alain CHENIVESSE, maire d'Aiguèze, M. Gérard CASTOR, maire de Cornillon, Mr Patin de l'agglomération du Gard Rhodanien, Mme Brigitte Balvini, accompagnatrice socioprofessionnelle, Mrs Miraglio et Caruso formateurs de l'association Familles Rurales ainsi que quelques jeunes en stage actuellement dans cette association.

Après les discours d'usage au cours desquels il a été fait mention de l'orientation de cette structure, mais aussi de la qualité du travail rendu, L'accent a été mis sur la réussite de cette initiative



puisque, l'an dernier, ce sont 73% des stagiaires qui ont retrouvé un emploi et c'est bien là le but de l'association.

### Petit rappel:

Familles Rurales est une association qui effectue des chantiers d'utilité sociale.

Elle est financée en partie par des subventions, entre autres du département et de l'agglo.

La commune a, à sa charge, le coût des fournitures.

L'association est intervenue depuis plusieurs années sur la commune avec notamment les rénovations et améliorations du Théâtre de Verdure, des murets longeant les courts de tennis, du mur en pierres sèches rue du calvaire qui s'était éboulé suite à un orage,

de La Calade "rue de l'oliveraie", ou encore l'entretien végétal du sentier du calvaire. Un petit verre, à l'ombre des pins, a clôturé cette manifestation.

## Petits travaux

# Fleurissement du village

La municipalité a décidé de mettre le fleurissement du village à l'ordre du jour. En effet, plusieurs bacs à fleurs commencent à se dégarnir voir même se vider complètement. Afin de redonner un peu de couleurs à nos rues et places, une campagne de remise à niveau de ces bacs devenait nécessaire. C'est dans cette optique qu'une liste de pas moins de trente-cinq bacs, de toutes tailles, a été dressée. Elle a servi de base à la consultation de pépiniéristes locaux afin, d'une part de nous donner conseil sur les espèces à planter, en fonction de l'exposition et du rendu, et surtout nous chiffrer le montant de l'opération.

Après avoir fait le tour des bacs (donc du village) et avoir sagement écouté les professionnels, nous avons opté pour un partage, somme toute équitable, entre M. Cottin de Salzac et M. Vignac de Saint Julien.



Ceux-ci ont conseillé les agents municipaux pour les travaux de préparation des bacs et de plantation des fleurs et arbustes qui ornent, désormais, nos ruelles et nos places. Un arrosage méthodique et régulier devrait aider à un résultat satisfaisant, du moins, nous l'espérons.

Le coût de cette opération, si on ne compte pas le temps passé par nos 'jardiniers', avoisine les 800 euros hors taxes.

**Bureautique Informatique Papeterie**  
Fournitures de bureau - Papeterie Bureautique - Informatique  
Fax - Photocopieur - Mobilier de bureau - Cartes commerciales  
Photocopies - Tompons - Rentrée des classes - Cartouches d'imprimantes

**Sarl B.A.C. II**  **Sarl B.A.C.**

www.bac-calipage.com

Av. Charles de Gaulle 30130 PONT ST ESPRIT  
Tél : 04 66 89 58 12  
Fax : 04 66 89 58 17  
E-mail : calipage@bac2.fr

Place Pierre Boulot 30200 BAGNOLS/CEZE  
Tél : 04 66 89 45 57  
Fax : 04 66 89 45 51  
E-mail : sarlbac@wanadoo.fr

**Pont Piscine**  
MATÉRIEL - ACCESSOIRES - PRODUITS - SÉCURITÉ

**TOUT POUR LA PISCINE**

Tél. 04 66 90 77 57  
pontpiscine@wanadoo.fr

simplement le plaisir!

1071, Avenue Kennedy - 30130 Pont St Esprit

## Pratique

# Transports scolaires



Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour les établissements Scolaires Secondaires de Bagnols sur Cèze (SIESSB), la compétence transports a été reprise par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. La date du retrait des communes est fixée le 31 août 2017.

La nécessité de préserver la qualité et la continuité de la prestation Transports

Scolaires rendue aux usagers conduit à transférer l'exercice plein et entier de la compétence transport Scolaire à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, à compter Du 1er septembre 2017.

Depuis le 6 juin 2017 les inscriptions se font sur : [www.gardrhodanien.com](http://www.gardrhodanien.com)

## Un geste pour la planète

# Le compostage



On estime que chaque foyer produit environ 100 Kgs par an de déchets de cuisine (épluchures, tous produits bio dégradables...). On peut composter soi-même ses déchets chez soi. Et pourquoi ne pas se grouper par quartier, par exemple, pour installer un composteur collectif. En effet depuis 3 ans, 26 composteurs collectifs ont été installés sur le territoire du Gard Rhodanien et la moitié des communes se sont engagées dans la réduction des déchets fermentescibles, en centre ville ou en pied d'immeuble, à la ville ou à la campagne..... et ça fonctionne!

Si 30 foyers apportent leurs bio déchets sur un site de compostage, ce sont 3 tonnes de matière qui sont compostées chaque année et qui ne sont pas transportées et enfouies inutilement.

Le service prévention et gestion des déchets de l'Agglomération du Gard Rhodanien propose un accompagnement pour

la mise en place du compostage collectif, en fournissant les composteurs, les supports de communication, la formation des référents et le suivi de l'aire de compostage.

Si vous êtes intéressé par un projet de compostage collectif dans votre quartier, vous pouvez contacter le service prévention et gestion des déchets de l'Agglomération qui répondra à toutes vos questions.

**Courriel :**  
[prevention.dechets@gardrhodanien.com](mailto:prevention.dechets@gardrhodanien.com)  
**Tél : 04 66 90 29 42**

## Retraite

**Bonne retraite Dominique !**

C'est avec beaucoup d'émotion qu'une bonne centaine de personnes s'étaient réunies pour fêter le départ à la retraite de Dominique, après 44 ans de bons et loyaux services au sein du groupe scolaire de St Julien et plus précisément, des classes maternelles où elle occupait la fonction d'ATSEM. Les enseignants, M. le Maire et les membres du conseil municipal, les maires des communes voisines, Aiguèze, Salazac et St Christol dont les enfants fréquentent l'école de St Julien, mais aussi, les représentants des parents d'élèves, d'anciens élèves et parents d'élèves ne voulaient, pour rien au monde, manquer ce rendez-vous. Pour en revenir à sa longue carrière, on peut mentionner les quelques étapes qui l'ont jalonnée. Par exemple en 1973 avec la Création de la première maternelle située

dans la classe du haut qui coïncide avec son embauche, le 1er septembre.

En 1986 : Création de la nouvelle maternelle dont elle était la plus ancienne occupante.

2017 : le départ à la retraite, avec dans le rétro, plus de 1000 enfants qui sont passés entre ses mains et bien souvent, l'enfant et les parents. Beaucoup de chemin parcouru depuis sa première journée à l'école, avec toutes les personnes qui l'ont accompagnée durant ce périple qui en gardent unanimement, un excellent souvenir. Beaucoup d'anecdotes aussi plus ou moins cocasses ont jalonné son parcours.

Et puis, une maternelle ayant vocation d'être le théâtre de la première séparation entre parents et enfants, elle a dû sécher beaucoup de larmes avec sa légendaire

patience et bon nombre de mouchoirs.

Aujourd'hui, une page se tourne et Dominique va enfin pouvoir consacrer plus de temps à la marche, à sa maison et à ses petits-enfants. Aucun souci à ce sujet car elle est très investie dans le tissu associatif puisqu'elle fait partie de nombreuses associations du village (l'APCL, la batufada et l'association culture et patrimoine). Elle est également membre du CCAS.

Après les discours d'usage, une chanson composée par ses collègues enseignants, la remise de bon nombre de cadeaux et quelques larmes versées, tout ce petit monde a été invité à partager, avec Dominique, le verre de l'amitié. Une soirée très réussie dont se souviendra longtemps Dominique à qui nous souhaitons une excellente retraite.

**Les NAP reconduites en 2017-2018**

Fabrègue Alain, René, Mr Perez Roger, Mr Deleuze Serge, Mr Charoussat Sébastien) - Découverte et initiation du sport « Boules » au travers du jeu.

Enfin, un petit ressenti des NAP, cette année : Ce troisième trimestre s'est très bien passé. Les enfants sont contents de venir aux NAP et contents de ce qu'ils font. Dans la mesure du possible le choix des enfants a été respecté. Les activités ont été variées. Les animateurs sont satisfaits de leur groupe. Les enfants sont sympathiques et ont bien participé. Ils sont restés intéressés et motivés. Il y a une bonne cohésion de groupe.

**Du rêve à nature**  
VOTRE CHAMBRE D'HÔTE CONTEMPORAINE

Adresse  
678 Chemin de la Jarreguette  
30760 St-Julien-de-Peyrolas  
Tél 04 30 39 63 69  
Portable 06 37 88 06 60  
Mail [contact@du-reve-o-naturel.fr](mailto:contact@du-reve-o-naturel.fr)  
Site [www.du-reve-o-naturel.fr](http://www.du-reve-o-naturel.fr)

**ENT. PESENTI**

CHAUFFAGE CLIMATISATION SANITAIRE  
DEPANNAGE INSTALLATION

TEL 04.66.82.14.49  
FAX 09.70.06.84.46

44 IMPASSE ADRIEN MARQUET - 30760 - ST-JULIEN DE PEYROLAS

Les Nouvelles Activités Périscolaires sont reconduites en 2017-2018

Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires. L'objectif premier étant de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

A Saint Julien, la plupart des parents interrogés étaient favorables au retour à la semaine des quatre jours. Pour de nombreuses raisons (vis à vis des intervenants, des enfants et des autorités compétentes), la décision devait être prise début juin.

Malheureusement, le décret d'application a été publié le 28 juin, date beaucoup trop tardive pour prévenir les intervenants en cas d'arrêt des NAP. De plus, le conseil d'école avait déjà eu lieu.

Pour clore le sujet, il est bon de rappeler que notre ALSH (Association Loisirs Sans Héberge-

ment) est encore confinée et que les subventions doivent être maintenues. Enfin dernier point à connaître et non des moindres, la majorité des enfants souhaitent poursuivre cette activité.

Pour ce qui est du troisième trimestre 2016-2017, l'équipe était la suivante :

- Maternelle : 41 enfants  
Activités manuelles, jeux, chansons...  
Dominique Laverdure, Annie Gras, Manon Boiron, Ophélie Lovato, Mélanie Lancelin
- Élémentaire : 54 enfants  
Isabel Lelièvre, Education à l'environnement - Ecologie Relationnelle - Pédagogie coopérative. Thème 3ème trimestre : dans la peau d'un enfant provençal, il y a 1 siècle. Jardinage, Bricolage (11 enfants)  
Muriel Desutter, Arts Plastiques - travaux manuels, jeux, cuisine... (12 enfants)  
Renaud Lagarde, Musique - Découverte du monde de la musique, d'instruments - Chants - Danse (12 enfants)  
Clément Darras, Tennis - Découverte du sport et initiation (7 enfants).  
Sport Boules : intervenants bénévoles (Mrs

**REPROCONCEPT**

409, AVENUE KENNEDY - 30130 PONT-SAINT-ESPRIT  
REPRO.CONTACT@ORANGE.FR - TÉL. : 04 66 90 73 75

- ENSEIGNE / PANNEAU
- BANDEROLE
- HABILLAGE VÉHICULE
- AFFICHE
- TRACT
- CARTE DE VISITE
- LOGO
- TIRAGE DE PLAN
- AFFICHE FLUO
- PLAQUETTE PUB.
- OBJET ET TEXTILE PUBLICITAIRES
- CRÉATION GRAPHIQUE ...

Impression Haute Définition, très grand format sur tout support (verre, miroir, bois, PVC...)  
à plat jusqu'à 250 mm d'épaisseur

2008

MAIRIE

ACS

Déplacement et devis gratuits

## Remise des dictionnaires



C'est dans une ambiance très détendue que s'est déroulée la traditionnelle remise des dictionnaires aux enfants de CM2 appelés à

quitter l'école et à entrer au collège. Ainsi, ce sont dix-huit élèves qui se sont vus remettre un dictionnaire petit Robert et une

encyclopédie 'la République' par les représentants des municipalités d'Aiguèze, Salazac et Saint Julien.

Appelés un par un, ils ont reçu ce petit cadeau, que nous espérons très utile pour la suite de leurs études, avec fierté et sous les applaudissements des parents, invités pour la circonstance.

Les enseignants se sont félicités de cette manifestation, clôturée de façon très conviviale autour d'un apéritif bienvenu compte tenu de la chaleur ambiante.

## Élections législatives

On ne peut pas dire, en France en général et à Saint Julien en particulier, que les élections législatives aient déchainé les passions. En effet, si on jette un œil sur le taux de participation, on s'aperçoit qu'il est au-dessous des 50% en France ; A Saint Julien, il est même en deçà du taux national. Cela est bien regrettable mais c'est ainsi. Cette abstention record est une façon de s'exprimer...

Voici les résultats de ces élections sur notre commune.

Inscrits	1014	
Votants	387	38,17%
Blancs / nuls	48	12,4%
Exprimés	339	87,60%

### Elections du 11 juin (premier tour)

Candidat	Voix
Rose-Marie COHEN - Ecologiste	10
Brigitte ROULLAUD - Front National	121
Valérie MEUNIER - Les Républicains	36
Dirk OFFRINGA - Ecologiste	9
Rachid NEKAA - Divers droite	0
Patrice CIUTTI - Extrême gauche	2
Claude CERPEDES - PCF	14
Marie Noëlle BIDIN - Divers	18
Lucie ROUSSELOU - La France Insoumise	66
Fabrice VERDIER - Parti socialiste	81
Annie CHAPELIER - La République en marche	87
Thierry TOURNARE - Ecologiste	6
Didier BONNEAUD - Ecologiste	2
Christophe GACHE - Divers gauche	2
Sylvie BARBE - Ecologiste	0

### Elections du 18 juin (second tour)

Candidat	Voix
Brigitte ROULLAUD - Front National	146
Annie CHAPELIER - La République en marche	194

**Symbiose**  
Solution d'Impression

Photocopieurs, imprimantes, fax, scanners, matériels informatiques, consommables, dépannages, maintenance...

**Agence Sud Gard**  
ZA des Tuileries  
16 chemin des Tuileries  
30390 THEZIERES  
Tél : 04 66 205 206  
Fax : 0 821 481 066

**Agence Nord Gard**  
Pist Oasis  
131 impasse des Palmiers  
30100 ALES  
Tél : 04 66 205 206  
Fax : 0 821 481 066

contact@symbiose-office.fr

# l'Art des Choix

06 15 08 69 68

## PIZZAS À EMPORTER

Le mardi à Barjac • le mercredi à Orgnac • le jeudi à Vagnas • le dimanche à Montet

Chaque vendredi à St Julien

# SAINT JULIEN DE PEYROLAS

*Lotissement Les Terrasses de la Jonade*

7 Lots livrables fin 2015

De 800 m<sup>2</sup> à 1200 m<sup>2</sup>

Libre constructeur

Contact : 06 11 93 64 47

Plans de cuisine et de salle de bains

Réalisation d'éviers en pierre sur mesure

Monuments funéraires

Tél. 04 66 20 33 83

Fax 04 66 20 44 70

Usine et bureau : 306 rue de la Paix 30230 Bouillargues  
email : contact@miletto-marbrerie.com

# AIPP

VOTRE SPÉCIALISTE INFORMATIQUE & PAPETERIE

INFORMATIQUE : Vente, assistance et dépannage || PHOTOCOPIEURS || PAPETERIE  
|| FOURNITURE DE BUREAUX || CONSOMMABLES || MOBILIER DE BUREAUX

35 rue des 3 journées  
30130 PONT-SAINT-ESPRIT  
**T. 04 66 82 22 26**

RETROUVEZ AUSSI

sur [www.aipp.pro](http://www.aipp.pro)

## Lou Peyrolas

Café-Restaurant

Café de Pays

04 66 50 15 99

# Urbanisme



Un article paru cet été dans le **Midi Libre** a fait état de polémiques « d'urbanisme » au sein du village, se faisant partiellement l'écho des plaignants et négligeant de présenter les raisons ayant dicté la position de la mairie. Il nous paraît donc pertinent de porter à votre appréciation les informations suivantes :

- Un administré peyrolais conteste le refus de la mairie de prendre en charge la grille de franchissement du fossé d'écoulement des eaux pluviales au droit de l'accès à sa propriété, prétextant que la municipalité précédente en avait équipé ses voisins : effectivement, peu après les intempéries climatiques de 2002, la mairie avait décidé d'aménager la rue des prés (fortement impactée par l'épisode en question) avec un fossé d'écoulement des eaux de pluie et avait équipé de grilles de franchissement tous les riverains qui disposaient à l'époque d'un accès sur cette voie communale ; en tout état de cause, ce n'était pas le cas du plaignant, dont seul un mur de clôture longeait la voie, l'accès à sa propriété étant alors assuré à partir d'une autre rue ; ayant choisi en 2016 de modifier l'aménagement de sa propriété, le plaignant a détruit son mur de clôture et ouvert (sans demande d'urbanisme préalable) un accès à la rue des prés, exigeant alors que la commune le dote d'une grille de franchissement du fossé. La mairie a refusé cette demande, issue d'une initiative privée et non pas, comme c'était le cas à l'origine, motivée par une décision collective d'utilité publique.

- Une procédure civile a été intentée à l'encontre du centre de vacances de l'association allemande Jugerdforderung Saint-Antonius pour cause de constructions illicites et non-respect des autorisations d'accueil prescrites dans l'arrêté préfectoral de 1981 : ce centre de vacances se situe dans la plaine de Planjole, en zone non constructible et inondable. L'arrêté de 1981 en autorise l'utilisation comme aire de camping naturelle sous réserve que l'accueil en soit limité à 75 personnes. Force est de constater, lorsque l'on longe la D901, que de nombreux bâtis maçonnés y ont vu le jour et que le quota d'accueil autorisé y est très largement dépassé (l'association accueille des groupes d'environ 150 personnes en pleine saison). Outre l'infraction d'urbanisme, cette situation pose de multiples risques :

- de sécurité (la zone est inondable - elle l'a d'ailleurs été en 1988 et en 2002 et son schéma d'évacuation d'urgence n'est pas adapté à l'effectif accueilli),
- sanitaires (risques d'épidémie proportionnels au nombre de campeurs présents - n'oublions pas le cas mortel de méningite sur ce camping il y a un dizaine d'années),
- environnementaux (le camping dispose d'un assainissement autonome dimensionné pour 75 personnes; tout dysfonctionnement de cet assainissement entraîne des rejets directs vers la zone de baignade de Saint Martin d'Ardèche),
- et logistiques (la commune ne dispose pas des équipements publics permettant de reloger en urgence 150 personnes).

La responsabilité pénale de la mairie étant engagée en cas d'accident, une information a été faite auprès des organisateurs pour leur demander de se remettre dans le cadre

réglementaire applicable. Faute de remédiation, une procédure a été lancée. Elle est toujours en cours.

Au-delà de ces deux cas, il est juste de souligner, comme l'a fait l'article du Midi Libre, les difficultés à faire respecter les règles d'urbanisme sur notre commune et le malaise qui en résulte. Le nombre d'infractions s'est singulièrement et dangereusement développé ces 15 dernières années. Les constructions sans permis, particulièrement en zone agricole, se sont multipliées et continuent à le faire, comme si une croyance populaire locale amenait à imaginer que les lois d'urbanisme n'étaient pas applicables à St Julien. Or, le législateur est clair : toute infraction d'urbanisme est un délit passible de sanctions pénales. Au vu de l'ampleur du constat et face au malaise ambiant, le conseil municipal a choisi de demander l'intervention du Préfet et du Procureur de la République, par une lettre adressée aussi pour information au ministère de l'intérieur.

En voici quelques extraits :

*Par la présente, le Conseil Municipal du village de Saint Julien de Peyrolas se permet de solliciter de façon urgente l'intervention des services de l'Etat pour l'aider à lutter contre la recrudescence des infractions d'urbanisme sur son territoire communal.*

*Cette demande est dictée par le souci de garantir à tous les Peyrolais le respect d'une valeur démocratique fondamentale, à savoir l'équité de tous les citoyens devant la loi, notamment les règles d'urbanisme, pour éviter tout risque de désorganisation suite à une dérive anarchique. ....*

*La mission de police locale de l'urbanisme, normalement dévolue au Maire, ne peut plus aujourd'hui y être assurée dans des conditions de droit et de sécurité acceptables, en raison des agressions physiques (coups de poing) et verbales (insultes et menaces de mort) faites par certains des contrevenants à*



## LE COURT CIRCUIT

VOLAILLES PRÊTES À CUIRE • FRUITS ET LÉGUMES

**POULES - COQS - PINTADES - LAPINS  
CHAPONS - DINDES - DINDONS**

Changez votre manière de consommer

Volailles régionales  
prêtes à cuire grâce à notre abattoir CE

Un espace de vente Fruits et Légumes  
direct producteur




**0764100668**

**2172 ROUTE DE BARJAC  
30760 SAINT JULIEN DE PEYROLAS**

Du Mercredi au Dimanche 9H00 - 12H30 / 14H00 - 18H00

## Naissances :

25 mai : Lisa Cavalier, fille de Fabien Cavalier et de Marion Martinez.  
17 juin : Stella Carlin, fille de Sébastien Carlin et Marie Gerbon.  
21 juin : Owen Mesona Mathis, fils de Wilfrid Mesona et Sophia Mathis.  
21 juillet : Matéo Olivier, fils de Loïc Olivier et Marie Segons.

## Mariages :

27 mai : mariage de Mickaël Pascal et Johanna Viera.  
3 juin : mariage de Pierrick Vanberviel et Céline Diniz.  
10 juin : mariage de Jean-Philippe Mucha et Céline Viricel.  
17 juin : mariage de Pascal Daniel et Céline Delaygue.  
26 août : mariage d'Anthony Servoz et Ludivine Gaillard.

## Décès :

Le 30 mai 2017, Sylvie Vallier est décédée à l'âge de 62 ans.  
Le 6 juillet 2017, Antoine Miralles est décédé à l'âge de 88 ans.  
Le 28 juillet 2017, Olivia Minotti est décédée à l'âge de 101 ans.

*l'encontre des élus et de leurs proches, ainsi qu'aux divers représentants des services publics (garde-champêtre, agents EDF, huissier, ...) dont l'intervention a été sollicitée sur ces dossiers.*

*Or, faute de pouvoir y mettre fin, les violations aux règles d'urbanisme (de procédures comme de fond) explosent sur le territoire peyrolais, au grand mécontentement des administrés, inquiets de voir se dégrader l'Etat de Droit au sein même de notre campagne gardoise, outrés de constater l'impunité et la dispense de taxes sur les propriétés bâties dont bénéficient certaines constructions illégales, incommodes par les nuisances de voisinage que ces constructions et leurs habitants peuvent générer (bruits, odeurs et pollution liées aux puits perdus, (...)*

*un recensement des constructions sans permis sur la commune a été établi et une grande vigilance a été apportée sur la vérification de conformité des permis en cours, afin de pouvoir intervenir rapidement dès l'apparition des premières vellétés d'infraction. Au printemps 2017, une vingtaine de courriers recommandés avec accusé de réception a été adressée à des contrevenants, les informant du caractère non réglementaire de leurs travaux et leur demandant de passer en mairie pour en évaluer la possible régularisation. Cette démarche s'est globalement révélée très infructueuse, démontrant une nouvelle fois à quel point une action forte devient nécessaire pour rétablir la légitimité des lois et de leurs dépositaires. ... »*

## MAÇONNERIE GENERALE

L'artisan proche de chez vous



### MARCELLIN PATRICK

Artisan maçon

marcellin.p@wanadoo.fr

Tél./Fax: 04 66 82 12 18  
Portable: 06 74 45 75 85

Chemin du Compère  
30760 Saint Julien De Peyrolas

## FENÊTRES & SOLUTIONS HABITAT

### MENUISERIES

PVC - ALU - BOIS



PORTES ♦ FENÊTRES  
VOLETS ♦ PORTAILS  
STORES ♦ MOUSTIQUAIRES  
ISOLATION DES COMBLES

**RÉNOVATION & NEUF** Conformité BBC et RT 2012

DEVIS GRATUITS • TVA 5,5% • CRÉDIT D'IMPÔT • FINANCEMENT

**ST-JULIEN-DE-PEYROLAS - 04 66 82 97 96**

www.menuiserie-bagnols.fr

Dès maintenant, bénéficiez de **30%** du nouveau **Crédit d'Impôt\* Transition Énergétique**



# Réunion publique pour le PLU



Le jeudi 1er juin, la municipalité avait convié la population à une réunion publique au foyer socio-éducatif. L'objet de cette réunion était l'annonce de la révision de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) et la

présentation des nouveaux dispositifs à prendre en compte lors de son élaboration. M. CROUZET, (déjà connu pour la réalisation du premier PLU sur St Julien) a donc évoqué méthodiquement les critères entrant en

ligne de compte dans la réflexion que nous allons devoir mener. Pour ne citer que les principaux, Les principes régissant le développement durable, le projet de SCOT (schéma de cohérence territoriale), Le projet de PLH (Programme Local de l'Habitat) du Gard Rhodanien, La carte des risques naturels sur la commune établie par les services de l'état, Les capacités d'investissement du village. Une quarantaine de personnes se sont senties concernées par cette démarche et sont donc venues écouter puis exposer les points qui les préoccupaient. Il s'en est suivi une série d'échanges courtois et constructifs bien qu'il apparaît évident que la réduction de l'espace à bâtir va entraîner bien des contrariétés. D'autres réunions, auxquelles

vous serez bien évidemment conviés, sont prévues dans le cadre de cette révision. Comme l'a rappelé M. le maire, ce PLU est important car il est peut-être la dernière possibilité laissée aux Peyrolais de décider de leur développement urbanistique, même si cette décision reste fortement encadrée par les principes réglementaires énumérés ci-dessus. En effet, à terme, c'est l'agglomération du Gard Rhodanien qui aura cette compétence et qui devra élaborer un PLUI (=Intercommunal) commun aux quarante-trois communes qui la composent, ce qui est déjà le cas dans environ 50% d'intercommunalités, en France. Pour les personnes qui n'ont pu assister à cette réunion, notez qu'ils peuvent avoir une idée plus précise sur cette évolution, en page 8 de notre dernier bulletin municipal (n°9).

# RODP : Redevance pour Occupation du Domaine Public



Dans le cadre des conventions entre les propriétaires de réseaux et les collectivités, La commune de St Julien perçoit certaines redevances.



### Réseau téléphonique :

Pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent largement le domaine public communal routier ou non, aérien, du sol ou du sous-sol. Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention.

En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par le décret du 27 décembre 2005.

Pour cette taxe, nous avons fait, comme l'an dernier, le nécessaire afin d'obtenir le montant de cette taxe auprès des services des postes et communication électroniques.

En effet sur la commune il y a 13,972 km de lignes aériennes à 40 €/km et 14,476 km de lignes souterraines à 30 €/km et une emprise au sol (cabine téléphonique) à 20 €. La dite cabine ayant été enlevée au printemps.

Les montants calculés sont ensuite actualisés chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics. Cette année il est de 1,26845. Ce qui nous donne un produit final de 1285,14 €.

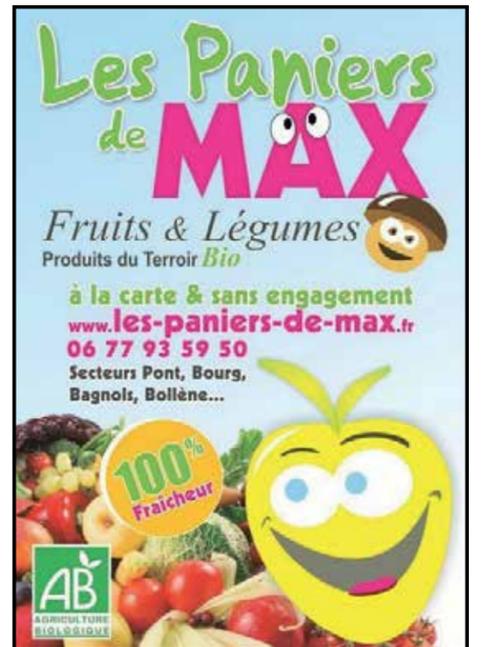
### Réseau électrique :



Ce principe s'applique quel que soit le concessionnaire, ERDF ou CESML.

Le montant maximum de cette redevance est défini par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 qui en assoit la valeur sur la population de la commune.

La redevance maximale pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants est de 200 € pour 2017. Une délibération, en ce sens, a été votée, lors du conseil municipal du 30 août, pour prétendre à cette redevance.



# Carto-guide

Dans le but de promouvoir notre beau village, la municipalité s'est lancée sur la confection ou plus exactement, la mise à jour d'un carto-guide destiné à être distribué dans les commerces et autres instances environnantes.

A cette occasion, il faut mettre en avant les recherches effectuées et le travail rendu, par l'association Culture et Patrimoine en Peyrolais. En effet, c'est en étroite collaboration avec les membres de cette association que cette brochure a pu être élaborée.

Des photos choisies sur les thèmes chers à notre village et des textes relatant ce qu'est Saint Julien, font que ce petit fascicule est simple d'accès et agréable à la lecture. Il est distribué dans les commerces de proximité, les hébergements locaux, les offices de tourisme proche de nous, les mairies voisines et quelques sites touristiques privilégiés.

Bien entendu, il est disponible en mairie aux heures d'ouverture.

Bien que persuadés qu'il pourra être amélioré, nous sommes satisfaits de cette publication car elle n'aura pas coûté le moindre denier à la collectivité. Nos remerciements les plus sincères vont aux annonceurs qui ont permis, par leur engagement, la création de ce guide.



# Mot du maire

C'est la rentrée, on stoppe, on poursuit, on démarre.....

### On stoppe,

La huitième classe  
Cela pendait au nez de notre groupe scolaire depuis deux années. Après avoir résisté, à force d'arguments pertinents, auprès de l'académie, la décision est tombée. Devant la diminution du nombre d'élèves et compte tenu des quotas appliqués, nous avons été obligés de fermer une classe. Désormais, avec 165 élèves, nous avons une moyenne de 24 élèves par classe, ce qui nous situe, encore, en-dessous du niveau appliqué.

### L'éclairage public,

Afin d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies, une réflexion a été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Après avoir analysé le pour et le contre et étudié les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 30 mai, d'éteindre l'éclairage public, une partie de la nuit. Cette opération est lancée à titre d'expérimentation entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017, de 23h30 à 5h30, le lendemain matin. Nous attendons vos retours pour nous prononcer sur la suite à donner.

### On poursuit,

- Les Nouvelles Activités Périscolaires  
Les NAP, imposées en 2014, ont fait l'objet de beaucoup de discussions en fin d'année scolaire. Notre position a été claire et a découlé de nombreux paramètres. Les intervenants devaient organiser leur programme pour cette période, Les enfants étaient fortement demandeurs, Notre ALSH était encore validée et nous pouvions prétendre à quelques subventions,

Les décrets d'application n'étaient pas promulgués lors du dernier conseil d'école et les parents souhaitaient connaître, c'est bien légitime, les horaires de la rentrée.

Dans l'intérêt et le respect de tous les protagonistes (enfants, parents, enseignants, intervenants), les NAP ont été maintenues pour cette année.

### - La mise en valeur du village

Nous avons procédé, au printemps, à la mise en valeur d'une cinquantaine de bacs à fleurs au sein du village. Changement de la terre, adjonction de compost, mise en place de plantes adaptées selon l'orientation et l'ensoleillement et enfin, programme d'arrosage régulier(bien que restreint). Nous pensons poursuivre cette mise en valeur par la remise en forme de certaines ruelles typiques du cœur du village.

### La révision du PLU

Dans la continuité de la réunion publique du 1er juin, le cabinet Crouzet poursuit son étude sur la révision du PLU et doit apporter un certain nombre de conclusions à la municipalité. Le travail se poursuit donc normalement de ce côté-là.

### On démarre,

#### - La citerne

Après l'obtention du permis de construire et la désignation du maître d'œuvre, quelques réunions sur le chantier ont permis de dresser le cahier des charges qui va servir de base à la consultation des entreprises. L'appel d'offre doit être lancé courant septembre, pour un début des travaux en novembre.

#### - Le réseau assainissement

Là aussi, l'appel d'offre a été lancé et les plis ont été ouverts, le 17 août. Le bureau d'étude, chargé du dossier doit nous proposer ses conclusions pour une décision en septembre et un premier coup de pelle en octobre. C'est la rentrée...



# Sudoku

		2		9		8			
							7	2	
		4			5				
2			1						3
	3	5		4		7	8		
4					8				6
			4			5			
5	1								
		9		7		6			

# Mots croisés

### Horizontal

- 1 - Commune de l'agglo du Gard Rhodanien
- 2 - Durcit - Seul
- 3 - Commune de l'agglo du Gard Rhodanien
- 4 - Personnel - Pronom
- 5 - Célèbre concours - Il est souvent bleu à St Julien
- 6 - Il est rare d'en voir à St Julien - apaisé (en parlant du vent)
- 7 - Commune de l'agglo du Gard Rhodanien
- 8 - Longues périodes - Vieille étable
- 9 - Apparu dans tous les sens - Commune de l'agglo du Gard Rhodanien

### Vertical

- 1 - Rendue mécaniquement brillante
- 2 - A son poids - Commune de l'agglo du Gard Rhodanien
- 3 - Dans certains bassins de St Julien - Rabattu
- 4 - Sans effets - Surveillants populaires
- 5 - Sélectif à la déchèterie - Négation étrangère
- 6 - Dans l'église de St Julien - Comme l'air de St Julien
- 7 - Pronom - Démonstratif
- 8 - Ne suffit parfois pas - Parla
- 9 - Commune de l'agglo du Gard Rhodanien
- 10 - Grande école - Grand oiseau
- 11 - L'agglo du Gard Rhodanien en compte quarante-trois

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

Vertical : 1. SIMILISSE - 2. AN, LEGARN - 3. IDES, PLIES - 4. NU, PIONS - 5. TRI, NOT - 6. MESSE, PUR - 7. SE, CA - 8. CAUSA - 9. CORNILLON - 10. ENA, EMIEU - 11 LOCALTES  
Horizontal : 1. SAINTMARCEL - 2. INDURE, MONO - 3. SISIRAC - 4. IL, SE - 5. LEPINE, CIEL - 6. ILOLOO, CALMI - 7. SAINTPAULET - 8. ERES, SOUE - 9. ENS, ORSAN